Commune de Vaux-sur-Seine

N°10 07/2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du mercredi 8 juillet 2020

Date de convocation :
2 juillet 2020
Date d'affichage :
15 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice : **27**
Présents : **19**
Votants : **22**

OBJET :

Division foncière : procédure de déclaration préalable

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification du :

L'an deux mille vingt, le huit juillet à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Marcelle-Cuche, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Bréard, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Claude Bréard, M. Michel Le Guillevic, M. Kamal Hadjaz, Mme Mariéva Sanseau-Baykara, M. François Imbert, M. Thomas Dubois, M. Patrice Lesage, Mme Marie Tournon, M. José Lerma, M. Jean-Marie Morandi, Mme Lidwine Ferreira, M. Stéphane Nicolas, Mme Caroline Alizard, M. Maxime Deffains, Mme Hélène Mastari, M. Marc Ferot, Mme Ana Monnier, Mme Aurore Lancea, M. Adam Brahimi-Semper.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Corinne Robin, Mme Madeleine Gaudin, Mme Virginie Pautonnier, Mme Noëlle Renaut, Mme Emilie Damiens, M. Arnaud Rousseau, Mme Valérie Perrot, M. Gaëtan Sorin.

Pouvoirs :
Mme Corinne Robin a donné procuration à M. Kamal Hadjaz,
Mme Madeleine Gaudin a donné procuration à M. Michel Le Guillevic,
Mme Virginie Pautonnier a donné procuration à Mme Mariéva Sanseau-Baykara,
Mme Noëlle Renaut a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard,
Mme Emilie Damiens a donné procuration à Mme Hélène Mastari,
M. Arnaud Rousseau a donné procuration à M. Patrice Lesage,
Mme Valérie Perrot a donné procuration à M. Stéphane Nicolas,
M. Gaëtan Sorin a donné procuration à M. Marc Ferot.

M. Kamal Hadjaz a été élu secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 janvier 2020,

Considérant la nécessité d'une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. Ferot, Mme Monnier, M. Sorin, Mme Lancéa, M. Brahimi-Semper),

Décide de soumettre les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager, à une procédure de déclaration préalable sur les zones Uda, UDb, UDd, UDe, UAc, 2AUm et Nsh du plan de zonage du PLUi approuvé.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire.
Jean-Claude BREARD